

**Appel à manifestation d'intérêt à destination des entreprises
innovantes de l'économie du sport**

**Participation à l'événement
« Choose French Sport Sector/Choisir la Filière Sport Française »
organisé au Club France le 31 juillet 2024
et
pitch « Ma solution en 3 minutes »**

CLÔTURE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT :

23 juin 2024 à 23h59

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) se compose des éléments suivants :

- Le présent cahier des charges ;
- Le modèle de lettre d'intention [annexe].

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET ENJEUX	3
2. OBJECTIFS DE L'AMI	3
3. MODALITÉS DE SÉLECTION	3
4. CALENDRIER	5
5. MODALITÉS DE CANDIDATURE	5
6. [ANNEXE] EXEMPLE DE LETTRE D'INTENTION	7

1. CONTEXTE ET ENJEUX

La Filière Sport, présidée par les ministres chargés de l'économie, des sports et du commerce extérieur, organise le **31 juillet au Club France, à la Halle de la Villette, une séquence de promotion des acteurs de l'économie du sport auprès d'un public *business* étranger**, destinée à :

- valoriser les entreprises ayant contribué à la livraison des ouvrages olympiques et à l'organisation vertueuse des Jeux ;
- promouvoir les atouts et l'excellence des acteurs français de l'innovation au service de la performance (ex. nutrition sportive), de l'eSport et du tourisme sportif ;
- mettre en lumière des jeunes pousses innovantes.

Cet événement « *Choose French Sport Sector/Choisir la Filière Sport Française* », auquel participeront plusieurs membres du gouvernement (sous réserve), s'articulera autour de différents temps forts et notamment une **conférence qui se tiendra dans l'auditorium Boris Vian de la Halle de la Villette entre 15h00 et 18h00**, comportant 4 tables-rondes entrecoupées de temps de *pitch* d'entreprises innovantes.

Le public de cet événement sera composé d'acteurs économiques internationaux, identifiés notamment parmi les membres des délégations étrangères présentes pour les Jeux et les partenaires olympiques. Il s'agira d'**investisseurs ou acheteurs susceptibles de répondre au besoin d'internationalisation des entreprises françaises de l'économie du sport** (à l'export ou en termes de financement et d'investissement).

Cet événement s'inscrit dans le cadre de la feuille de route pluriannuelle rénovée de la [Filière Sport](#), en particulier son axe 4 « internationalisation », qui vise à promouvoir les acteurs français de l'économie du sport à l'international à l'occasion de l'accueil de grands événements sportifs internationaux.

2. OBJECTIFS DE L'AMI

Le présent AMI vise à identifier et sélectionner **6 entreprises innovantes françaises relevant de l'économie du sport, présentant un besoin d'internationalisation (à l'export ou en termes de financement et d'investissement) et souhaitant mettre en lumière leur solution à l'égard d'un panel d'environ 250 acheteurs et investisseurs français, européens et internationaux lors de l'événement « *Choose French Sport Sector/Choisir la Filière Sport Française* » le 31 juillet au Club France.**

Les entreprises innovantes sélectionnées seront invitées à prendre part à toutes les séquences de l'événement : l'opportunité leur sera offerte de présenter leur solution en 3 minutes, à l'occasion d'un *pitch* lors de la conférence ; elles pourront aussi échanger individuellement avec les donneurs d'ordre étrangers à l'occasion de séquences de *networking*.

3. MODALITÉS DE SÉLECTION

a. Critères d'appréciation

Les dossiers seront considérés comme éligibles s'ils répondent aux critères suivants :

- siège social de l'entreprise situé en France ;
- appartenance de l'entreprise à l'un des segments de l'économie du sport (par ex. : tourisme sportif, nutrition sportive, aide à la performance, eSport, événementiel, industrie etc.) ;
- *Technology Readiness Level*¹ de la solution développée supérieur à 7 ;
- entreprise en recherche active de financement et/ou de clients internationaux ;
- chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 M€ et/ou levée de fonds significative (supérieure à 500 k€) ;
- entreprise d'au moins trois ans d'existence ;
- représentation possible de l'entreprise lors de l'évènement le 31 juillet en présentiel à Paris.

Les dossiers de candidatures considérés éligibles feront ensuite l'objet d'une sélection au regard des critères suivants :

- caractère innovant de la ou des solutions développées ;
- modèle économique viable : business plan robuste et capacité à être rentable ;
- nombre d'utilisateurs de la solution en fonction du modèle d'affaires (B2B, B2C, B2BC ou B2G) ;
- critère RSE ;
- besoin d'internationalisation : justifier d'un projet impliquant une recherche active de financement et/ou une capacité à adresser un marché à l'international (fournir des précisions sur la taille du marché potentiel adressable) ;
- en bonus, avoir déjà remporté un appel à projet ou un appel à manifestation d'intérêt, que ce soit au niveau national, européen ou international.

b. Composition du jury

Les documents transmis dans le cadre du présent AMI sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués qu'aux services de l'Etat assurant le secrétariat général de la Filière Sport (Direction générale des Entreprises, Direction des Sports) et aux membres du comité de sélection dont la composition comprendra notamment :

- Sport Unlimitech ;
- des représentants de l'administration ;
- des représentants d'opérateurs de l'Etat ;
- des personnalités qualifiées (fonds d'investissement, pôle de compétitivité...).

Cette liste reste indicative, elle pourra donner lieu à ajustement. Toutes les personnes ayant accès aux dossiers de candidature sont tenues à la plus stricte confidentialité. Toute opération de communication sera concertée avec les lauréats, afin de vérifier notamment le caractère diffusable de certaines informations. Une charte de confidentialité sera communiquée aux lauréats, qui devront la signer pour ne pas communiquer sur les résultats avant l'annonce officielle.

¹ *Technology Readiness Level, TRL > 7 signifie disposer d'une solution commercialisée.*

c. Processus de sélection

Le processus de sélection des dossiers déclarés éligibles s'effectue en deux phases :

- Une phase de présélection réalisée sur la base de l'analyse des dossiers de chaque candidat. À l'issue de cette phase, entre 10 et 15 entreprises innovantes seront invitées à participer à la phase suivante d'audition.
- Une phase d'audition : les 10 à 15 entreprises innovantes présélectionnées participeront à une audition se tenant lors de l'événement [SPORT UNLIMITECH TO PERF](#) le 9 juillet 2024 à l'hôtel Potocki (Paris, 8^{ème}). À la fin de cette phase, 6 entreprises innovantes seront déclarées lauréates et *pitcheront* pendant la conférence de l'événement « *Choose French Sport Sector/Choisir la Filière Sport Française* » du 31 juillet dans un format « Ma solution en 3 minutes ».

4. CALENDRIER

Lundi 10 juin : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt.

Dimanche 23 juin (23h59) : date limite de dépôt des candidatures.

Lundi 24 juin – Vendredi 5 juillet : phase de présélection.

Vendredi 5 juillet : annonce des 10 à 15 entreprises innovantes présélectionnées pour l'audition.

Mardi 9 juillet : audition de 10 à 15 entreprises innovantes présélectionnées et annonce des lauréats lors de l'événement [SPORT UNLIMITECH TO PERF](#).

Mercredi 31 juillet : *pitch* « Ma solution en 3 minutes » des 6 lauréats à l'occasion de la conférence de l'événement « *Choose French Sport Sector/Choisir la Filière Sport Française* ».

5. MODALITES DE CANDIDATURE

Les entreprises intéressées sont invitées à déposer un dossier de candidature en ligne sur la plateforme *Démarches Simplifiées*. Seuls les dossiers complets pourront être examinés.

Les différentes pièces nécessaires sont listées ci-dessous :

- le dossier de candidature dont les champs obligatoires devront être complétés ;
- la lettre d'intention signée par le représentant légal de l'entité qui porte le dossier ;
- la dernière version du *pitch deck* ;
- un *business plan* (facultatif).

Les candidats doivent valider leur candidature au plus tard le 23 juin 2024 à 23h59 sur la plateforme [Démarches Simplifiées](#)

La validation du dossier de candidature s'effectue en cliquant sur le bouton « Déposer le dossier », en bas à droite de la page *Démarches Simplifiées*.

Pour toute interrogation relative à cet appel à manifestation d'intérêt, vous pouvez prendre attache avec la Filière Sport à l'adresse suivante :

filieresport@sports.gouv.fr

En indiquant « AMI événement "*Choose French Sport Sector/Choisir la Filière Sport Française*" » en objet de votre courriel.

Annexe : Modèle de lettre d'intention

NOM Prénom

Fonctions

Entreprise (logo)

Filière Sport

Objet : Lettre d'intention de participation à l'événement « *Choose French Sport Sector/Choisir la Filière Sport Française* »

Je soussigné [NOM] [Prénom], représentant la société [NOM SOCIETE], en qualité de [FONCTIONS], confirme la candidature de mon entreprise à l'appel à manifestation d'intérêt pour participer à l'événement « *Choose French Sport Sector/Choisir la Filière Sport Française* » au Club France le 31 juillet 2024.

Par la présente, je m'engage à faire participer mon entreprise à l'événement dans les conditions définies par le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt, si mon entreprise est retenue à l'issue de la procédure de sélection.

Signature